



© Bardinal Consultant

UNITÉ PAYSAGÈRE



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



27 • LA PLAINE DE LA CRAU



© Signes Paysages

L'arboriculture de la Crau irriguée protégée par sa haie de peupliers

CHIFFRES CLÉS

Dimensions : 34 km d'est en ouest et 21 km du nord au sud.

Altitude maximale : 110 m canal de Craonne à Eyguières

Altitude minimale : 0 m, marais de Vigueirat

Superficie : 565 km²

Population : 130 968 habitants*

Relief : plaine alluviale

Communes : Istres, Miramas, Saint-Martin-de-Crau, Salon-de-Provence (1)

* source INSEE dec. 2020 (1) Partiellement : Arles, Aureille, Eyguières, Fos-sur-mer, Grans, Lamanon.

L'IDENTITÉ DE l'unité paysagère



La plaine de la Crau est une unité paysagère unique au département des Bouches-du-Rhône mais aussi pour le territoire national. Delta fossile de la Durance, elle est l'unique plaine steppique de France et d'Europe. Elle accueille une biodiversité riche et rare à l'image de sa particularité géologique.

Le sous-sol et l'exploitation de ces terres par l'Homme ont construit des paysages qui s'organisent en trois grands ensembles et le maintien de l'un dépend du fonctionnement des deux autres :

- ◆ La Crau verte
- ◆ La Crau sèche
- ◆ La Crau des marais.

Au nord de l'unité paysagère, la Crau verte est le paysage des hommes, celui des vergers et oliveraies que des haies de peupliers et de cyprès protègent du mistral. À ce maillage se superpose celui des canaux nécessaires à l'irrigation des cultures. C'est une trame régulière à laquelle s'ajoutent les cordons ripicoles des canaux et les longs alignements de platanes des bords de routes.

Au centre, la Crau sèche déroule ses paysages de coussouls, milieux steppiques fragiles inféodés aux pratiques millénaires du pastoralisme.

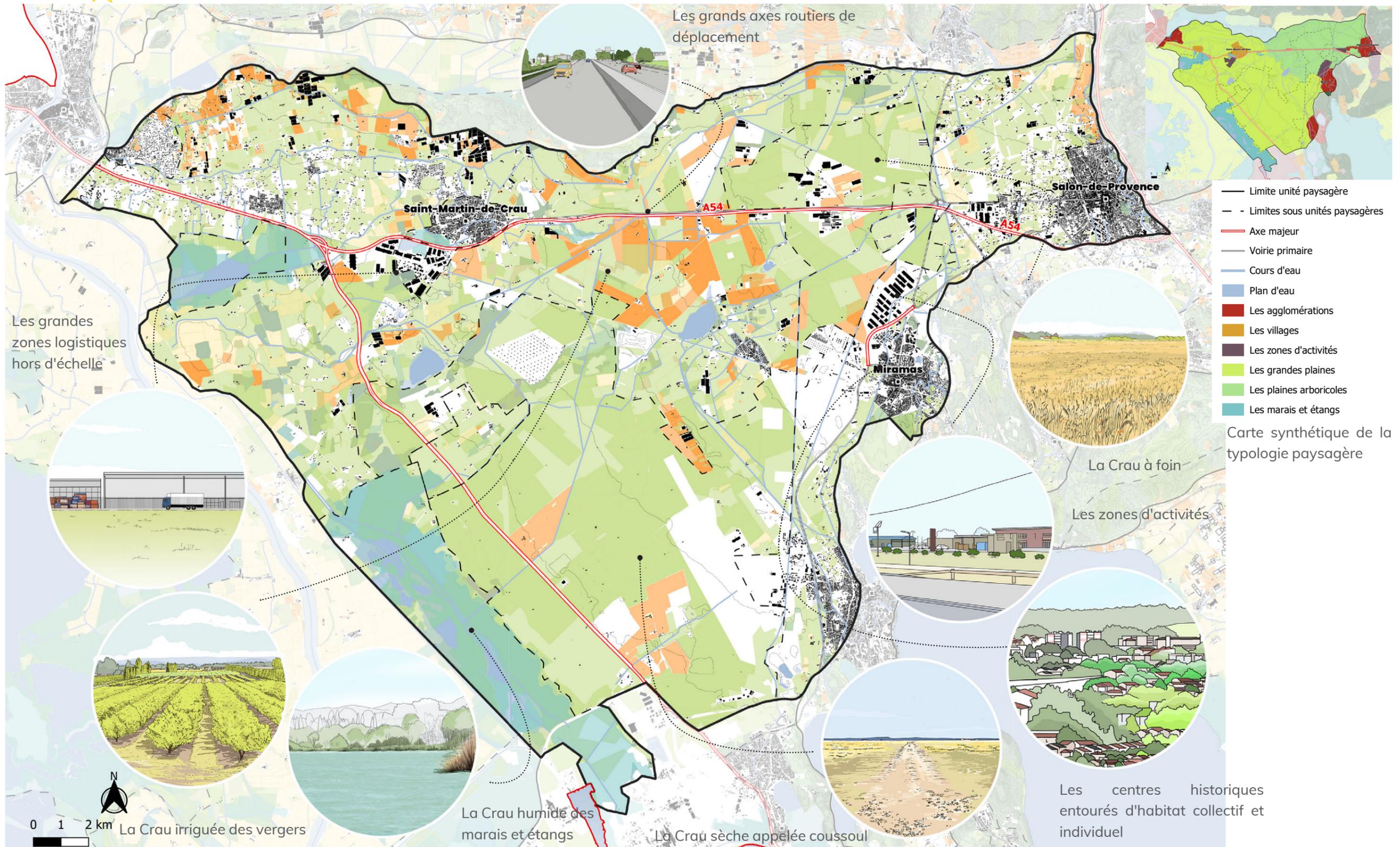
Enfin, à la lisière du delta rhodanien, des marais se succèdent avec leurs paysages de roselières.

L'organisation urbaine de la plaine de la Crau est associée à l'activité industrielle du littoral. Les villes, à l'origine villages médiévaux, de Miramas, Istres et Salon-de-Provence se sont développées pour accueillir les populations ouvrières du bassin industriel de Fos ou de l'activité ferroviaire de Miramas.

Aujourd'hui, les modes de production et de consommation ont évolué ; la désindustrialisation et la délocalisation d'une part et la mondialisation des chaînes de production d'autre part ont fait surgir sur les espaces plats de cette plaine des plateformes logistiques et leurs gigantesques volumes parallélépipédiques. Le pôle ferroviaire de Miramas, l'autoroute A54 portion de l'Arc Méditerranéen et le Grand Port Maritime de Marseille à Port-Saint-Louis-du-Rhône, ont placé la plaine de la Crau au cœur d'un pôle d'échanges international.



LES PAYSAGES DE l'unité paysagère



- Limite unité paysagère
- - Limites sous unités paysagères
- Axe majeur
- Voirie primaire
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Les agglomérations
- Les villages
- Les zones d'activités
- Les grandes plaines
- Les plaines arboricoles
- Les marais et étangs

Carte synthétique de la typologie paysagère

Cartographie : Signes Paysages



© Agence Cordoleani

Le coussoul de Crau au pied des Opies à Eyguières



Gris, ocre et jaune des sols et des pelouses ; ocre des enduits et des murs de galets ; bleu des ciels et des étangs ; vert sombre des cyprès, des châtaignes et des pinèdes ; vert tendre des peupliers et des aulnes ; gris verts de la garrigue

LES PREMIÈRES impressions



Les textes en italique, sont repris de l'atlas réalisé en 2006 par l'agence Architecture Environnement Cordoleani.

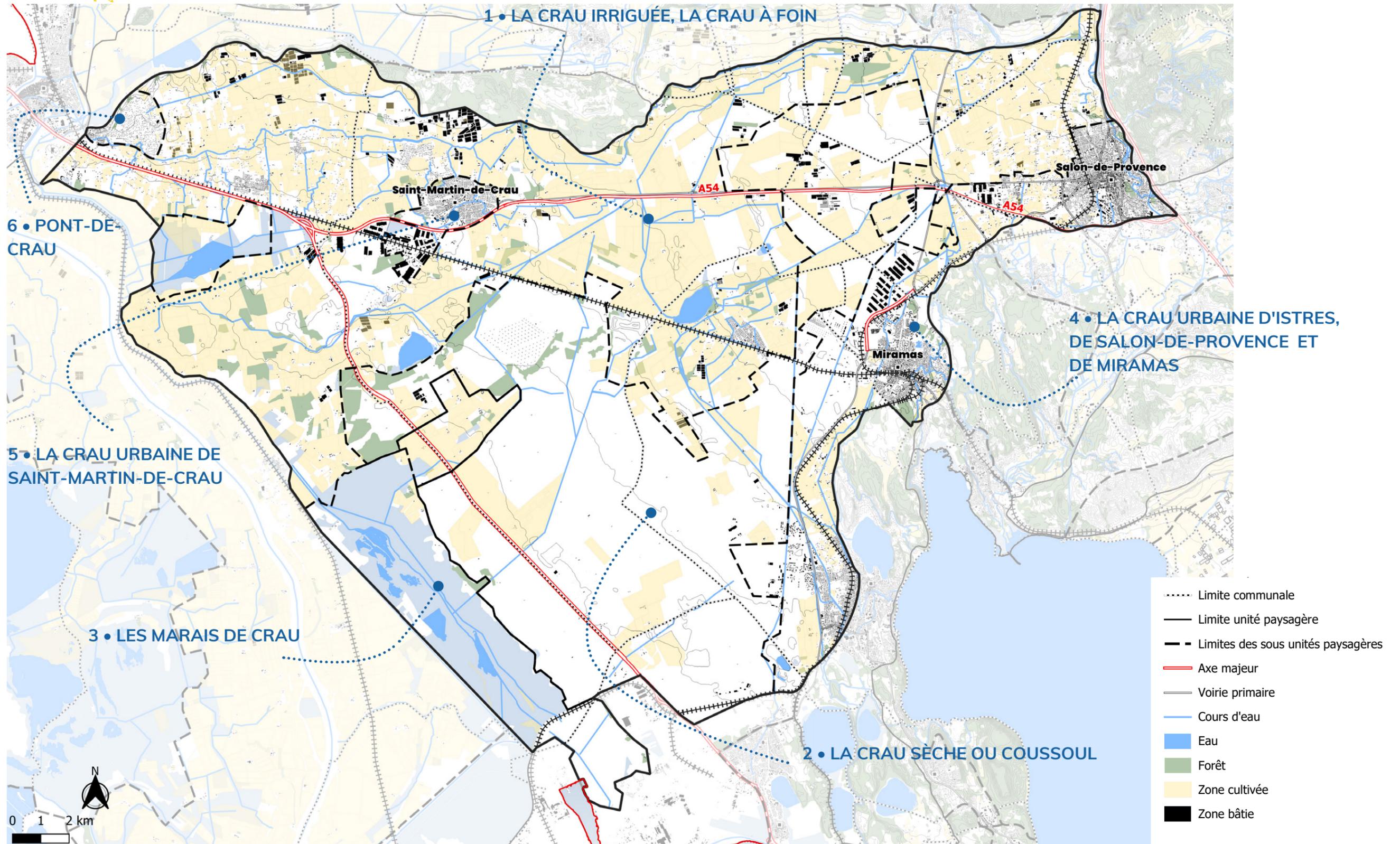
Une impression d'infini sous le soleil de plomb d'un ciel immense ou balayé par le vent qu'aucun obstacle n'arrête. Le regard est capté dans le lointain par le liseré d'une ligne d'arbres et plus loin encore par la barre bleutée des Alpilles. Un paysage excessivement rare dans nos contrées, aux splendeurs discrètes, cachées, éphémères. Cet espace exalte un imaginaire de liberté, mais c'est un espace rude n'offrant aucune protection contre les éléments, étouffant l'été et glacé sous le mistral l'hiver. Les galets roulent sous le pas. Seuls les moutons semblent habiter les lieux. Dans un camaïeu d'ocre jaune et de gris, leur masse mouvante migre des pâturages rares et secs du coussoul steppique aux prés humides du nord abrités par quelques cyprès ou peupliers brise-vent. En Crau, l'Homme a amené l'eau. Le bocage cultivé a pris la place du coussoul et le paysage ouvert s'est transformé en plaine arborée et fermée par les trames parallèles des haies et des vergers. Paysages contrastés, paysages en mutation. À l'est et au nord-ouest, les villes proches grignotent les franges du terroir. Masses grises et noires, cheminées et fumées annoncent les industries vers la mer. Lieu exceptionnel, mémoire de nature et mémoire d'une société, lieu d'une culture, d'un patrimoine, modèle d'équilibre ancien entre l'homme et le milieu.

REGARDS SUR LA PLAINE DE LA CRAU

Les peintres, les photographes : Vincent Van Gogh, Paul Gauguin, Paul Guigou et les maîtres paysagistes provençaux, ainsi que plus près de nous les photographes comme Clergue magnifient ces espaces. "Ici, la nature est extraordinairement belle. Tout et partout la coupole du ciel est d'un bleu admirable, le soleil a un rayonnement de soufre pâle, et c'est doux et charmant comme la combinaison des bleus célestes et des jaunes dans les Van der Meer de Delf..." Vincent Van Gogh, 1888, Lettre à Théo. La Crau aux environs d'Arles est l'un des lieux privilégiés de l'artiste qui retrouve dans l'horizontal des lignes un peu de sa Hollande. Ces paysages ont nourri l'imaginaire provençal : une étymologie grecque : le "Cranaon Pedion" des Massaliotes, cité par Aristote et Strabon, aurait donné "Crau". Une légende mythologique attribue la création de la Crau au combat des Géants et des Dieux au cours duquel Zeus, pour venir en aide à Héraclès, fait pleuvoir sur les gardiens du Jardin des Hespérides une pluie de galets. Le mythe de ce "désert" est exalté par Frédéric Mistral dans Mireille.



LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : BD Topo 2019 - Cartographie : Signes Paysages.



© Bardinal Consultant

La Crau irriguée à Saint-Martin-de-Crau



© Bardinal Consultant

Le paysage du coussoul depuis la RN568



© Signes Paysages

L'étang des Aulnes, sur la commune de Saint-Martin-de-Crau

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

Les sous-unités paysagères individualisent des paysages qui composent une unité paysagère et font valoir des spécificités au sein de l'unité.

Le travail de révision des unités paysagères engagé dans cette actualisation a considéré les marais des Baux comme unité paysagère à part entière.

1 • LA CRAU IRRIGUÉE, LA CRAU À FOIN

Au nord de l'unité, la création du canal d'irrigation de Craponne à la fin du XVI^e siècle a suscité une mutation paysagère radicale du coussoul en prairie irriguée. Les eaux chargées de limons ont colmaté les sols caillouteux.

Le paysage est verdoyant, cloisonné par la trame des haies coupe-vent et des ripisylves le long des canaux. Outre les prés de fauche, des vergers et du maraîchage assurent la richesse de cette partie de la Crau. Le foin de Crau, de qualité exceptionnelle et reconnue par une AOC, provient des splendides prairies qui ont remplacé le coussoul.

2 • LA CRAU SÈCHE OU COUSSOUL

Le paysage de steppe caillouteuse est ouvert, infini. Le pacage des moutons entretient une flore particulière à laquelle est associée une faune remarquable : les écosystèmes sont spécifiquement liés au pastoralisme.

De cette vaste étendue ne se détachent que les constructions des bergeries et des puits. Les drailles ont imprimé au sol le témoignage d'une activité pastorale ancestrale.

3 • LES MARAIS DE CRAU

Ce paysage d'eau est en rupture avec la steppe voisine. Les marais des Aulnes, de Meyranne et des Chanoines avec leurs rives humides forment une oasis en limite ouest du coussoul. Ils amorcent avec leurs enclos à manades une entrée vers les paysages du Rhône et de la Camargue proches.

LES SOUS-UNITÉS paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

4 • LA CRAU URBAINE D'ISTRES, DE SALON-DE-PROVENCE ET DE MIRAMAS

Cette sous-unité s'étire depuis Salon-de-Provence jusqu'à Istres, longue bande urbaine qui marque la frange orientale de l'unité paysagère. Autour des centres historiques, l'urbanisation s'est étirée et diffusée sur des terres auparavant agricoles. Les périphéries sont pavillonnaires ou faites de zones d'activités, plus ou moins imposantes.

Soumise à une forte pression répondant à des besoins multiples, cette zone de transition comprend des espaces extrêmement hétérogènes et typés avec des lambeaux relictuels de terroir irrigué et de coussoul.

Le paysage agraire entoure un espace urbanisé en extension autour de la ville de Salon-de-Provence. La silhouette de la cité est dominée par le château de l'Empéri et les clochers du centre médiéval ; autour les extensions urbaines et l'aérodrome de l'École de l'Air.



La Crau urbaine : les faubourgs de Miramas

5 • LA CRAU URBAINE DE SAINT-MARTIN DE CRAU

Épaulée au sud par l'autoroute A54, la commune de Saint-Martin-de-Crau est séparée du cordon urbain de Salon-de-Provence, d'Istres et de Miramas par la Crau irriguée.

La commune revendique "la magie d'une ville à la campagne" au cœur d'un terroir de tradition agricole et pastorale. Son économie s'est développée à la faveur de l'axe autoroutier et de sa proximité avec le Grand Port Maritime de Marseille. Autour du centre historique, habitat pavillonnaire, zones d'activités et plateformes logistiques se partagent les périphéries.

6 • PONT-DE-CRAU

Rattaché administrativement à la ville voisine d'Arles, ce quartier a eu, dans l'histoire, le statut particulier d'être le lieu qui permettait le franchissement d'une zone marécageuse grâce à ses ponts et aqueducs. Pont-de-Crau est le lieu de rencontre des trois grands canaux : Craponne, Vigueirat et Vallée des Baux. Aujourd'hui encore il est la porte d'entrée d'Arles tout en conservant sa propre singularité et son appartenance aux paysages de la Crau.



Aqueduc de Pont-de-Crau



Saint-Martin-de-Crau, une ville à la campagne



La Crau irriguée depuis la tour de guet de Lamanon



L'arboriculture au nord d'Entressen



Les alignements de platanes marquent les entrées des domaines

LES STRUCTURES paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

UN PAYSAGE AGRAIRE MARQUÉ PAR LES LINÉAIRES VÉGÉTAUX

En Crau irriguée, la "Crau à foin", la trame des grands canaux (Craponne, Istres, Alpines, Vergière, Langlade) est soulignée par une végétation riveraine où dominent peupliers et aulnes. Ce réseau se ramifie en petits canaux, les filioles, bordés de cannes de Provence et de feuillus.

Dans la Crau à foin et le secteur maraîcher de Salon-de-Provence, de Bel-Air et de Lamanon, les haies de peupliers, les aulnes et les cyprès protègent un parcellaire d'échelle réduite.

Le développement d'une arboriculture intensive a bouleversé le paysage des coussouls et détruit les milieux dans les secteurs ouest de la plaine. Une trame fermée de haies de peupliers abrite les champs d'abricotiers et de pêchers, forte consommatrice d'eau.

Au contact avec la Crau bocagère, les alignements le long des routes se multiplient : cyprès pour la RN113, platanes pour les RD5 et RD24. Les allées magnifiques de pins d'Alep ou de platanes soulignent l'entrée des domaines. Les mas sont également signalés par leur traditionnel bosquet d'accompagnement.

LES STRUCTURES paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

UN PAYSAGE BÂTI DIFFUS AU CŒUR DE LA PLAINE

La Crau est terre de grandes propriétés, mas et domaines (Jansonne, Villepail, Bellan, Vegière, Suffren...) souvent implantés entre terroirs secs et irrigués au cœur d'unités foncières de plus de 100 ha.

L'architecture très typée des bergeries - les jasses - est propre à la Crau. Ce sont de longs bâtiments bas comme tapis au ras du sol, au toit pentu orienté est-ouest pour offrir un espace au sud protégé du mistral. Les murs sont en galets, appareillés en chevrons ou de pisé enduit (le tàpi). La pierre calcaire taillée encadre les baies. Les toits sont couverts de tuiles rondes. A proximité se trouvent les puits et les aires de regroupement des moutons, les "relarg".

Le cœur de la Crau est "désert". Les villes et les villages, les activités non agricoles se sont installés dans les franges de l'unité : Salon-de-Provence est en piémont du massif d'Aurons. Grans, Miramas et Istres sont en limite du bassin de l'étang de Berre. Arles se situe à l'écart sur les rives du Rhône. Les villages - Mouriès, Eyguières, Lamanon, Maussane, Paradou - s'égrènent en piémont des Alpilles, chacun ayant sa part de Crau.

Saint-Martin-de-Crau se distingue par son implantation au cœur de la plaine, témoin d'une colonisation ancienne liée au canal de Craponne. L'axe principal de transit est-ouest, avec la RN113 et l'autoroute A54, correspond au tracé de la voie Aurélienne et passe par Saint-Martin-de-Crau.

De nombreux hameaux regroupent un habitat populaire lié aux activités agricoles ou industrielles, à proximité des voies de communication : Bel-Air, Péséguier, Entressen, La Dynamite, Moulès, Caphan, Raphèle-les-Arles...

Les infrastructures industrielles et les réseaux marquent profondément le paysage sur les franges urbaines mais également à l'intérieur de l'unité de paysage.



© © Bardinal Consultant

Les industries de Fos en arrière-plan de la Crau sèche

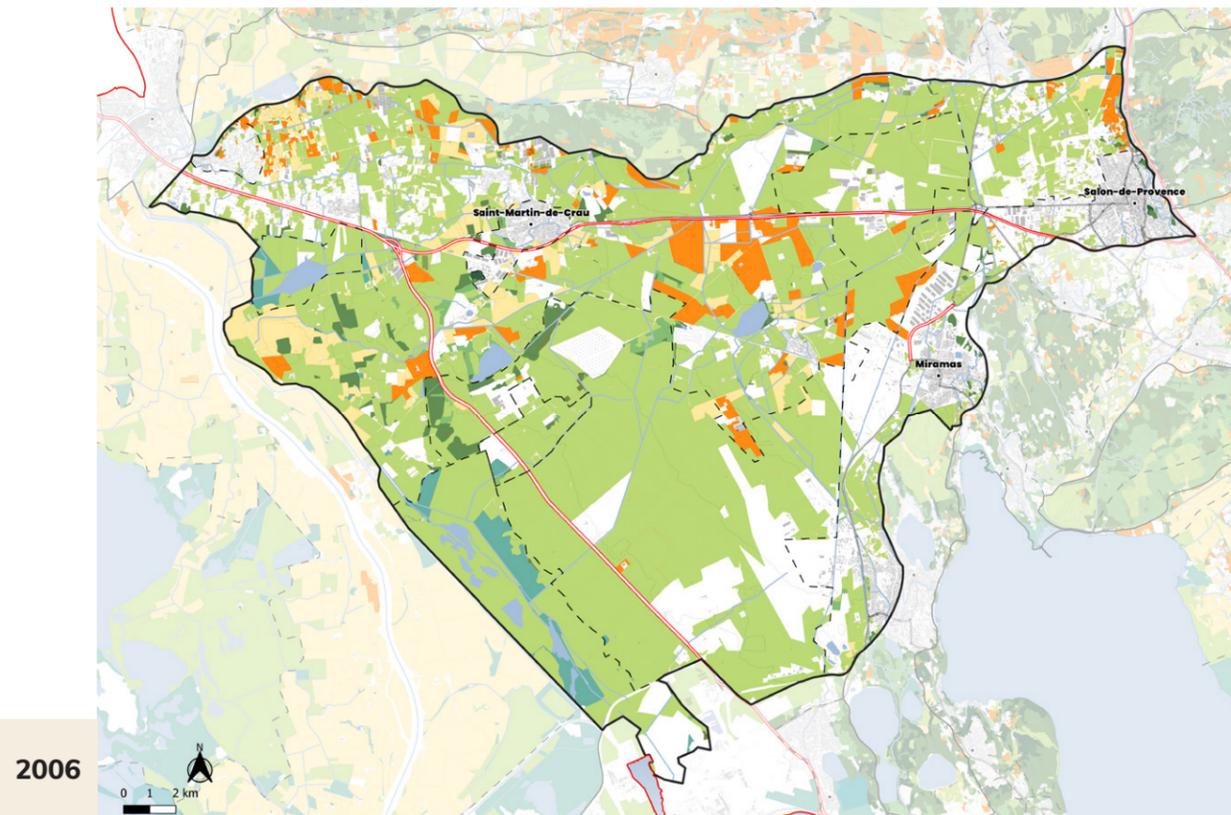


Une ancienne jasse le long de la RD113, adossée maintenant à un commerce d'alimentation animale



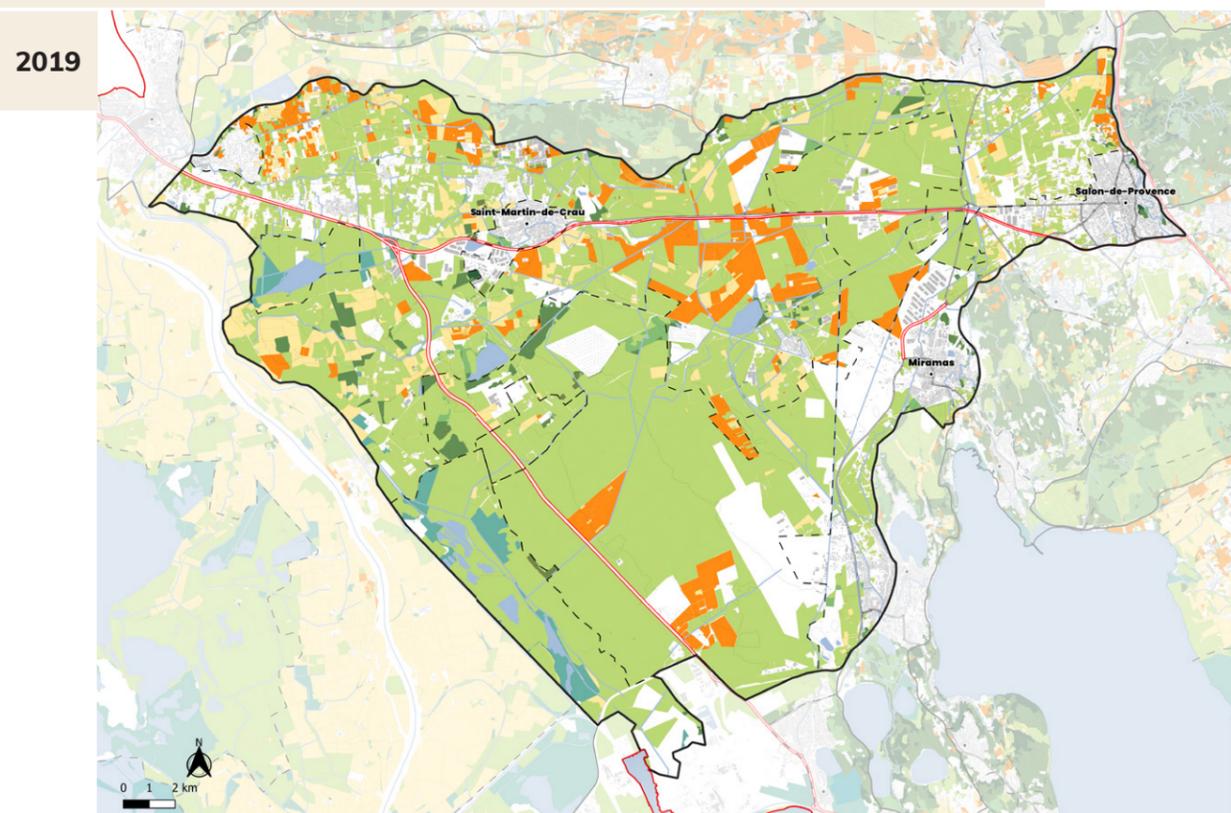
© Signes Paysages

Groupement de bâtiments agricoles, le Monestier à Saint-Martin-de-Crau



2006

LA COUVERTURE VÉGÉTALE



2019

- Limite unité paysagère
- - Limites des sous-unités
- Axe majeur
- Cours d'eau
- Culture
- Arboriculture
- Forêt de conifères
- Forêt mixte
- Garrigue
- Prairie
- Marais
- Plan d'eau
- Zone bâtie

- Limite unité paysagère
- - Limites des sous-unités
- Axe majeur
- Cours d'eau
- Culture
- Arboriculture
- Forêt de conifères
- Forêt mixte
- Garrigue
- Prairie
- Marais
- Plan d'eau
- Zone bâtie

FOCUS SUR les milieux naturels



D'un point de vue de la biodiversité, la plaine de la Crau est un milieu exceptionnel qui présente plusieurs faciès :

- ♦ La Crau sèche, considérée comme le dernier milieu steppique de France qui offre encore de vastes surfaces de pelouse très spécifique : le coussoul de Crau.
- ♦ La Crau humide, constituée de zone de marais essentiellement d'eau douce, à la flore remarquable,
- ♦ La Crau irriguée, moins riche écologiquement mais indispensable à la recharge de la nappe.

LA CRAU SÈCHE – LE COUSSOUL

La Crau sèche constitue une vaste plaine (8 900 hectares) couverte d'une steppe semi-aride méditerranéenne, appelée le coussoul. Ce milieu est d'une grande richesse en espèces végétales puisqu'on y trouve jusqu'à 50 espèces de plantes vasculaires au mètre carré. Il constitue par ailleurs un mélange original d'espèces silicoles et calcicoles. Cela est dû à son sol, ancien delta de la Durance, composé de toutes les roches prélevées par la rivière lors de son parcours en montagne et étalées à perte de vue dans la plaine sous forme de galets.

Les espèces les plus courantes, caractérisant le coussoul, sont le brachypode rameux (*Brachipodium retusum*), le thym (*Thymus vulgaris*), le stipe capillaire (*Stipa capillata*) et l'asphodèle d'AYARD (*Asphodelus ayardi*).

Sur la Crau sèche, d'autres types de milieux, plus marginaux, apparaissent quelquefois :

- ♦ Les "tonsure" : zones sans galets et riches en espèces annuelles,
- ♦ Les friches sèches, liées à des dégradations du coussoul,
- ♦ Les chênaies à chênes verts (*Quercus ilex*), lorsque l'absence de pâturage permet le développement d'une végétation arborée. Ces chênaies sont présentes en petits îlots à travers la Crau. Elles forment également un très vaste ensemble, à l'ouest, entre Coussoul et marais, dans la Coustière de Crau, où la nappe phréatique affleure.

Le coussoul a été façonné par l'usage plurimillénaire du pâturage ovin. Cette activité pastorale est indispensable à son maintien et, en son absence, le coussoul disparaît. La formation de ce milieu s'est faite selon un processus extrêmement lent. Il est très fragile puisque des perturbations constatées à ce jour datent de l'époque romaine et sont encore visibles dans les compositions floristiques du coussoul.

Sources : Occupation du sol 2014 - Centre de Ressources en Information Géographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA) Registre parcellaire graphique 2019 (RPG) - L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages



FOCUS SUR les milieux naturels

C'est pourquoi les perturbations actuelles (arboriculture, activités industrielles, pollution par fuite d'oléoduc, ...) peuvent être considérées comme irrémédiables.

Ces caractéristiques steppiques sont aussi favorables à des espèces animales à affinités steppiques et à forte valeur patrimoniale : outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), ganga cata (*Pterocles alchata*), œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*)... Le criquet de Crau, (*Prionotropis rhodanica*), endémique de la Crau est en danger critique d'extinction. La Crau héberge également la plus importante population française de lézard ocellé (*Timon lepidus*).

Le coussoul est un lieu d'hivernage pour les jeunes aigles de Bonelli non encore reproducteurs. Enfin, il est parsemé de puits pour abreuver le bétail. Ces puits sont des îlots humides renfermant des fougères rares, voire très rares pour le département : scolopendre sagittée (*Asplenium sagittatum*), fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*) et plusieurs polystic (*Polystichum setiferum*, *P. aculeatum*, *P. x bicknellii*)

LA CRAU HUMIDE – LES MARAIS DE CRAU

Dans la partie ouest de la Crau apparaissent plusieurs entités marécageuses possédant chacune des caractéristiques propres :

- Les marais du sud-ouest Crau. Ces marais sont situés entre le delta du Rhône et la Crau depuis le Mas-Thibert jusqu'aux darses du complexe industrialo-portuaire de Fos. Il s'agit d'une multitude de marais dont les principaux sont ceux du Nord au Sud : Capeau, Icard, les Trinitaires, Bondoux, le Coucou, le Tonkin et l'Audience.
- Les marais de Raphèle-les-Arles, au sud du hameau, regroupant le marais des Chanoines et le marais de Meyranne. Alimentés par la nappe de Crau, ils sont toutefois en partie salés à l'ouest du marais de Meyranne et offrent des étendues "paratourbeuses" (zones tourbeuses en voie de formation) remarquables au niveau du marais des Chanoines.

L'ensemble de ces marais est alimenté par la nappe de Crau, elle-même alimentée par les canaux assurant l'irrigation de la Crau verte depuis la Durance (75% de l'eau d'irrigation serait restituée à la nappe). Le complément est assuré par les précipitations. Dans ces marais, l'eau ressort par des résurgences, appelées des "laurons". L'eau de ces résurgences est froide (entre 12 et 13°C toute l'année, avec toutefois des augmentations observées récemment probablement en raison d'un réchauffement général).



Le coussoul ou Crau sèche, prairie steppique unique en Europe



Un des canaux d'alimentation des marais de Crau



© Bardinal Consultant

Les marais de Crau, la Réserve Naturelle des Marais du Vigueirat



© Signes Paysages

Les paysages de la Crau à foin aux Poulagères à Saint-Martin-de-Crau

FOCUS SUR les milieux naturels



Globalement ces marais présentent l'intérêt d'offrir une flore tempérée fraîche. Ainsi au niveau des laurons est observé un cortège de plantes rares sur le pourtour méditerranéen dont certaines sont considérées comme étant des reliques glaciaires : fougère des marais (*Thelypteris palustris*), gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*), grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*). En ce qui concerne la faune également, on y trouve des invertébrés aquatiques d'origine paléarctique et boréolpine exceptionnels pour la région.

Globalement, l'intérêt de ces marais réside dans la présence d'espèces devenues rares comme la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et surtout de la loutre (*Lutra lutra*). Autrefois courante, des indices trouvés récemment semblent confirmer sa présence dans le marais du Vigueirat.

Enfin, aux abords des marais, s'étendent des prairies humides méditerranéennes. Ces prairies sont très riches en espèces patrimoniales : orchis des marais (*Anacamptis palustris*), séneçon des marais (*Jacobaea paludosa*). Leur maintien est assuré par un pâturage extensif essentiellement équin et bovin.

LA CRAU IRRIGUÉE OU CRAU VERTE

Il s'agit d'une partie de la Crau sèche qui a fait l'objet d'aménagement d'irrigation (canaux) à partir du XVI^e siècle pour y développer des prairies de fauche. Ces prairies produisent aujourd'hui un foin d'exception, bénéficiant d'une AOP. Même si ces prairies artificielles sont d'un faible intérêt botanique, elles font partie d'un système agricole complet. En permettant un pâturage d'automne, elles assurent la pérennisation de l'activité pastorale indispensable au maintien du coussoul.

Par ailleurs, l'irrigation de la Crau verte par un vaste réseau gravitaire de canaux permet la réalimentation de la nappe de Crau qui se déverse dans les marais, apport indispensable à leur fonctionnement. Enfin, la Crau verte renferme plusieurs étangs (étangs des Aulnes, du Luquier et d'Entressen) qui constituent des plans d'eau douce de niveau constant bordés de végétation typique des ripisylves (frênes, peupliers). Ces étangs sont généralement colonisés par des herbiers aquatiques et des roselières.

Leurs abords entre Crau sèche et Crau verte offrent souvent des mares temporaires accueillant de nombreuses espèces très rares : seule station française de germandrée de Crau (*Teucrium aristatum*) présente autour de la mare de Lanau, et seules stations départementales de menthe des cerfs (*Mentha cervina*)...

LES ATOUTS & fragilités

Les atouts et fragilités posent les bases des enjeux et des pistes d'actions. Il s'agit de mettre en avant tel composant de paysage ou telle structure dont les transformations pourraient porter atteinte à la qualité et à la valeur des paysages de l'unité paysagère.

LES ATOUTS

- Un relief de plaine unique pour le département par son étendue.
- Le coussoul, un écosystème unique en Europe, delta fossile de la Durance.
- Terre principale de pastoralisme en Basse-Provence, à l'origine de traditions qui perdurent avec la célébration la transhumance lors de fêtes traditionnelles en début d'été.
- Les motifs paysagers nés de l'ingéniosité des hommes pour vivre et se nourrir dans ces milieux steppiques : canaux et haies brise-vent.
- Les bourgs médiévaux fortifiés (Istres et Salon-de-Provence) et leur patrimoine architectural.

LES FRAGILITÉS

- Des silhouettes villageoises qui s'effacent avec la diffusion de l'habitat en périphérie des noyaux historiques.
- Les zones d'activités logistiques porteuses d'emplois mais dévalorisantes pour les paysages profitant d'un réseau d'axes de déplacements et d'échanges fourni : route, autoroute, voie ferrée et port.
- Une pression de l'activité économique sur les espaces agricoles.
- Des écosystèmes inféodés aux pratiques pastorales.
- Des projets de grandes infrastructures routières.



© Signes Paysages

Les activités agglomérées le long des routes, la RD24 à Saint-Martin-de-Crau



© Signes Paysages

Le bâti historique masqué par les périphéries urbaines, Salon-de-Provence



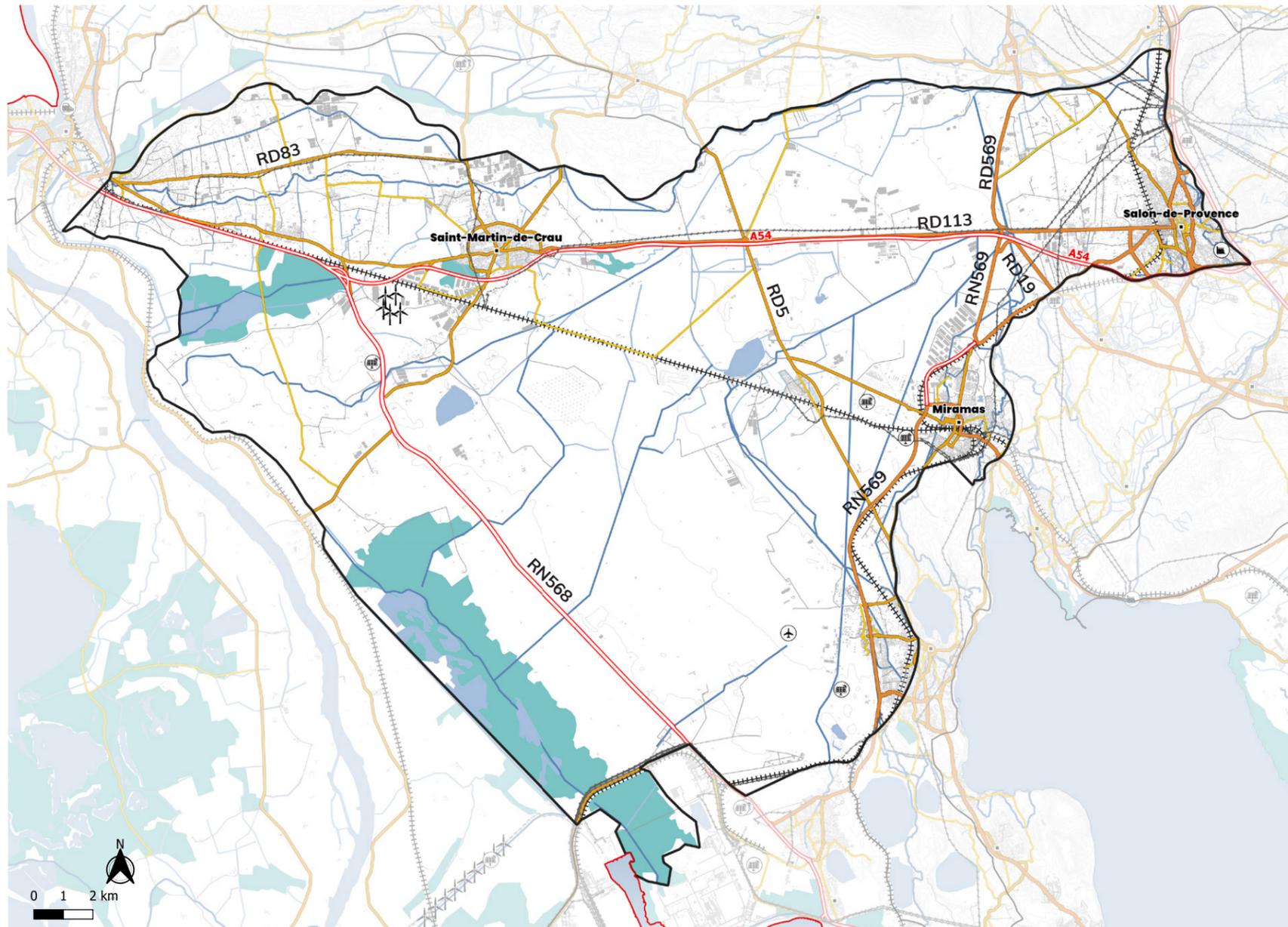
© Bardinal Consultant

L'immensité du coussoul, en fond les Alpilles



© Signes Paysages

La Crau sèche, une terre de transhumance



LA CARTE DES infrastructures



Le réseau viaire est marqué de longues portions parfaitement rectilignes. Les routes rayonnent depuis les centres historiques et composent la trame historique. La RD113 et l'A54 reprennent le tracé de la voie Aurélienne.

Dès le XIX^e siècle, Miramas entre dans l'histoire ferroviaire et devient la gare de triage la plus importante du sud-est. Elle a construit l'histoire de la ville. Aujourd'hui la gare de Miramas tient toujours un rôle majeur dans le fret des marchandises.

Les activités portuaires et industrielles ont redessiné le schéma viaire afin de répondre aux besoins du fret : la RN568 traverse la Crau sèche depuis Fos-sur-Mer pour rejoindre l'A54 à Saint-Martin-de-Crau. Elles sont aussi à l'origine d'un vaste réseau de pipes-lines qui traversent la plaine et peuvent être l'origine de pollutions comme en 2009 lors d'une fuite de l'un d'entre eux.

Les routes traversent les grandes étendues de la plaine, longs rubans linéaires entre les vergers ou les vastes prairies. Aux abords des villages, elles se parent d'alignements de platanes. Elles ont, pour les principales, des gabarits larges à la hauteur du trafic qu'elles supportent.

Si entre 2006 et 2021, le réseau viaire n'a pas évolué, des projets de barreaux routiers laissent présager des bouleversements à venir dans les paysages de la Crau mais également dans ses fonctionnements humains et écologiques. Un projet prévoit une liaison Fos-sur-Mer/Salon-de-Provence. Le projet de contournement au sud d'Arles achèvera la liaison autoroutière de l'Arc Méditerranéen entre Barcelone et Gênes. Stratégiques pour l'économie locale et pour la qualité de vie des riverains de la RN113, ces projets portent des enjeux écologiques et paysagers importants.

La planéité du relief ne profite pas qu'aux infrastructures routières. Le vent et le soleil sont des ressources exploitées. Les éoliennes redessinent les horizons et plusieurs parcs photovoltaïques ont été aménagés, certains sur d'anciennes carrières. Il n'est pas ici question de co-visibilités mais les impacts sur les milieux en sont une. Ces installations ont hypothéqué des possibilités de renaturation quand nombre de sols cultivés ont été artificialisés par l'urbanisation.

Sources : L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
Cartographie : Signes Paysages

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| Limite départementale | Autoroute |
| Limite unité paysagère | Voie rapide |
| Cours d'eau | Voirie primaire |
| Énergie | Voirie secondaire |
| Parc photovoltaïque | Voirie tertiaire |
| Centrale hydroélectrique | Ligne TGV |
| Éolienne | Canaux |
| Réseau électrique aérien | Aérodrome |
| Réseau électrique souterrain | |



LES FACTEURS d'évolution

Les paysages de la plaine de la Crau sont empreints à la fois de modernité et de traditions. Ses terres restent celles de traditions pastorales et de l'élevage bovin avec ses manades, motif partagé avec la Camargue voisine. Au delà de Salon, Istres et Fos, les traditions taurines restent néanmoins peu présentes dans la moitié est du département. La modernité vient de ce que les infrastructures routières ainsi que le Grand Port Maritime de Marseille-Fos ont entraîné comme transformations avec le développement de grandes zones d'activités et de plateformes logistiques.

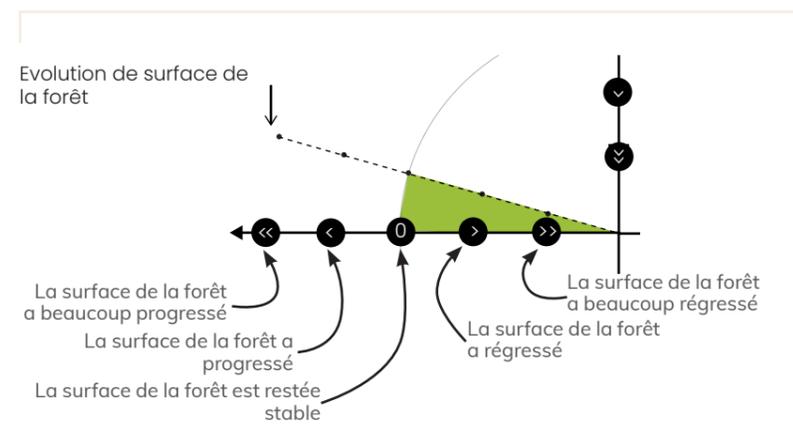
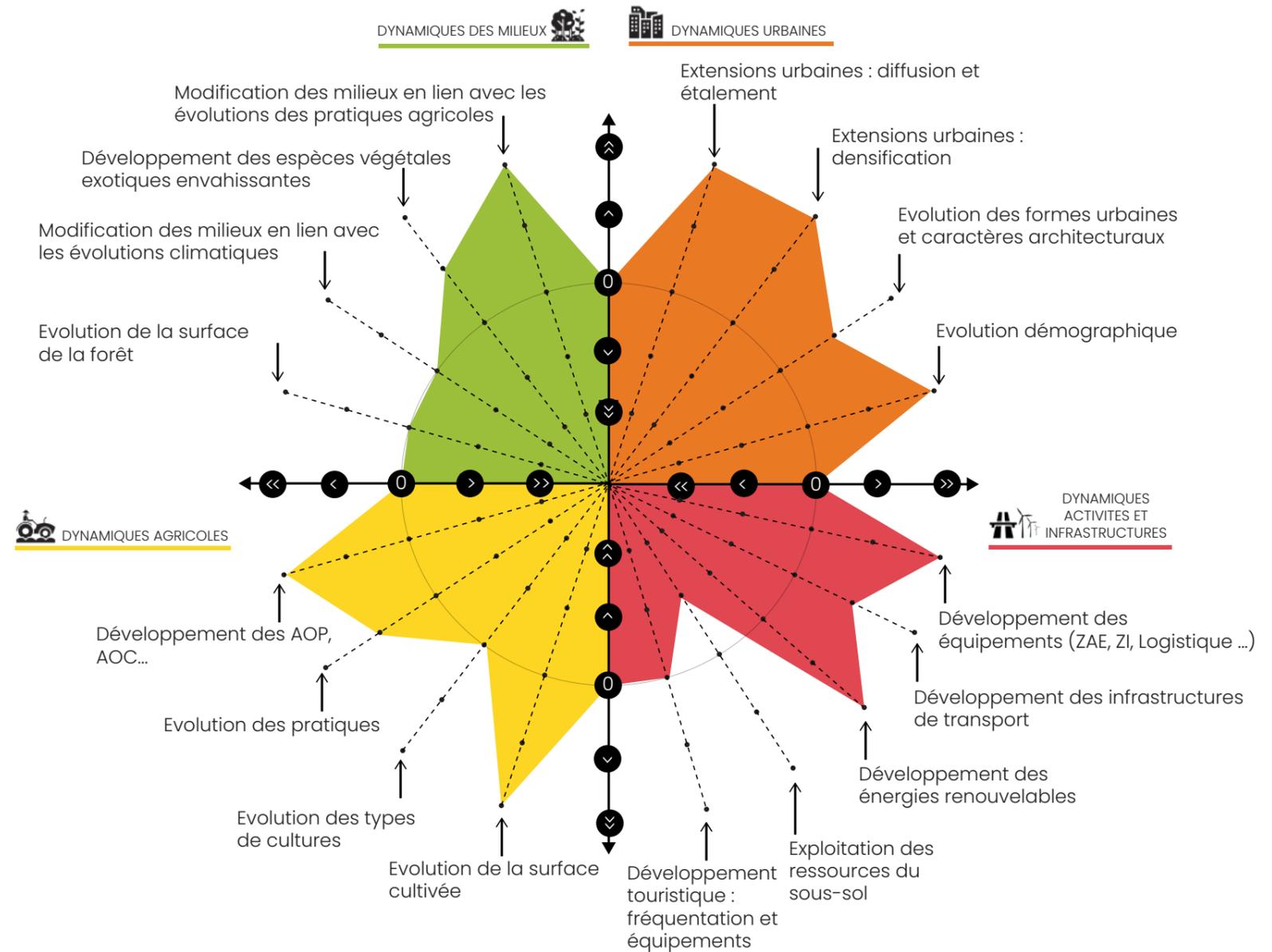
Si l'on considère l'impact visuel, les grandes zones d'activités seraient ce qui a le plus transformé les paysages. L'activité économique est dynamique : celle industrielle du golfe de Fos, ferroviaire de Miramas et maintenant celles des plateformes logistiques de Saint-Martin-de-Crau et Clésud à Miramas. Elles ont contribué à des apports de population et façonné les paysages par leurs installations et les infrastructures qu'elles ont nécessité.

L'agriculture a installé des motifs paysagers emblématiques de la Crau irriguée, ceux des canaux et des haies. La pérennité de l'activité agricole est la condition du maintien de ces trames paysagères. Mais elle a aussi évolué dans ses pratiques avec le développement de cultures sous serre. Le pastoralisme est le garant des paysages steppiques du coussoul.

LES FACTEURS D'ÉVOLUTION SONT :

- Les zones d'activités : industrielles, artisanales et logistiques.
- L'habitat individuel sous forme de lotissement.
- Les infrastructures routières et énergétiques.
- L'agriculture.
- Le changement climatique.

Le coussoul est un écosystème steppique adapté à des conditions extrêmes (chaleur et vent) mais il peut être remis en question par des sécheresses trop intenses et s'allongeant dans le temps. Les Prévisions du GIEC (voir fiche thématique sur le changement climatique) font valoir, à partir des prévisions actuelles, qu'une partie du coussoul, à proximité du marais de la Crau, pourrait faire partie des terres submergées par la hausse du niveau de la mer.

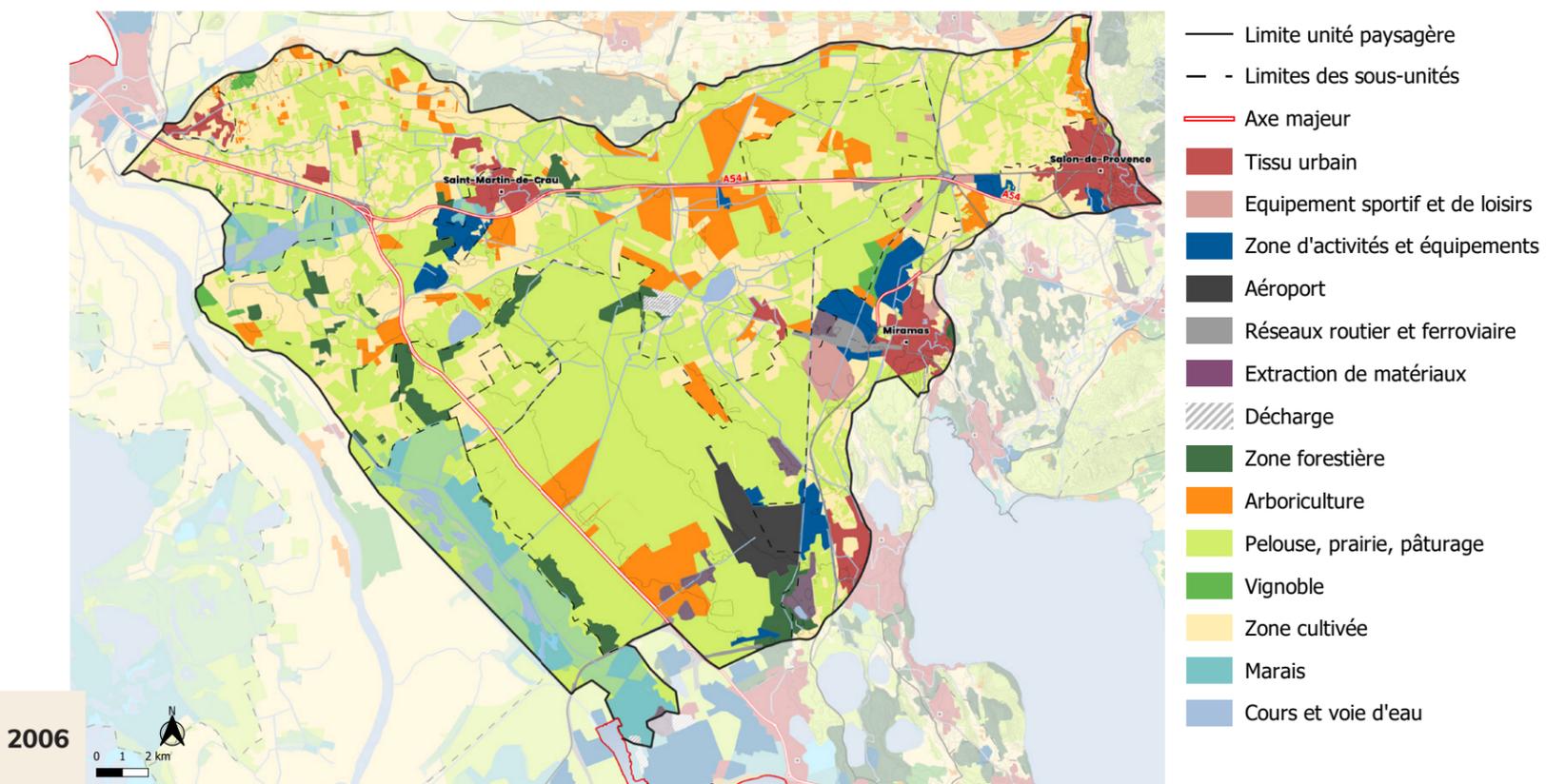


Dans l'exemple de cette clé de lecture, la surface de la forêt n'a pas évolué.

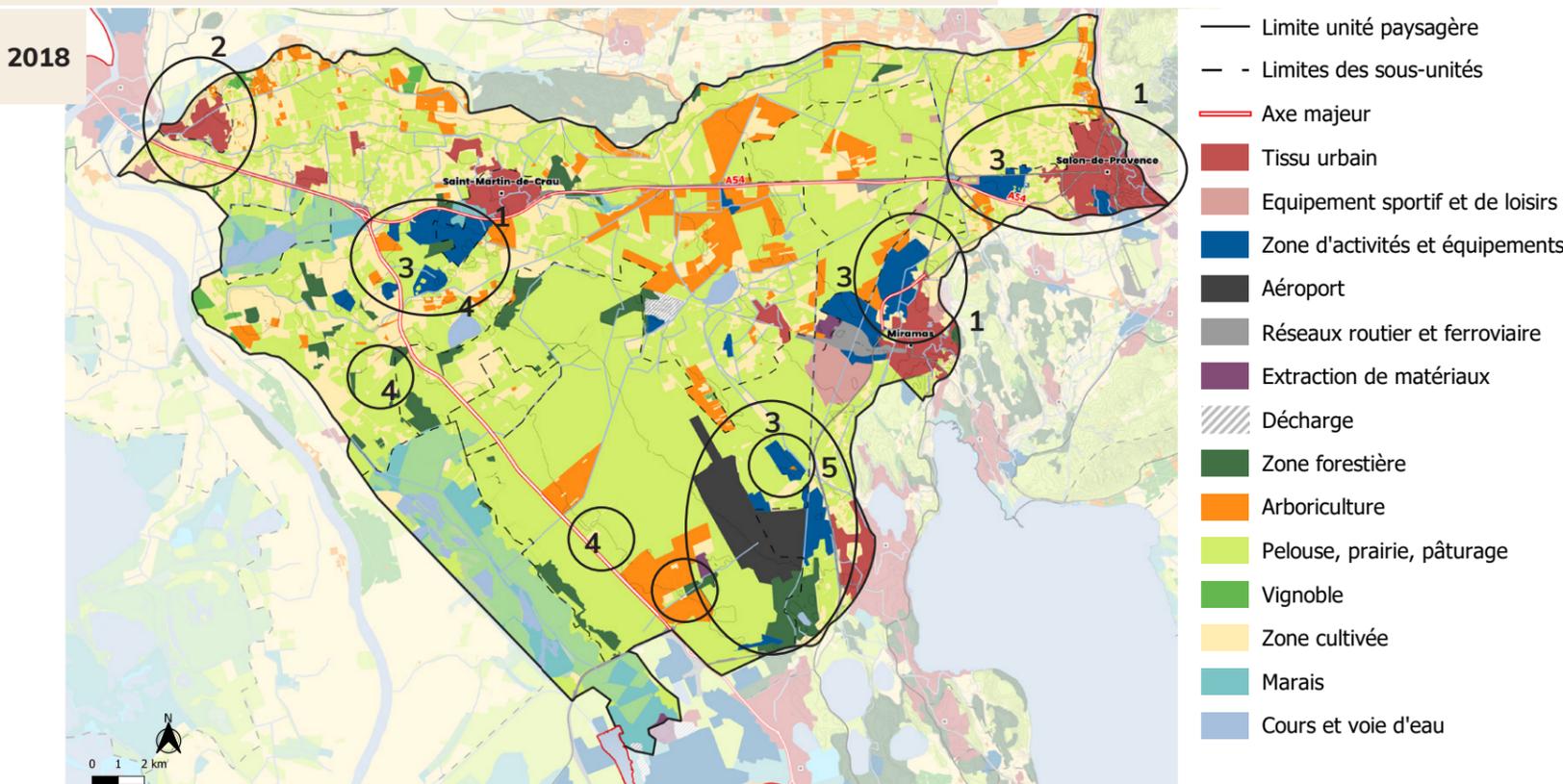
CLÉ DE LECTURE •

Le graphique ci-dessus exprime les évolutions paysagères et urbaines de l'unité paysagère, entre 2006 et 2021.

Il rend compte d'une manière synthétique des évolutions que porte l'unité paysagère. Le gradient attribué à chaque item est le fruit d'observations de terrain, d'analyses cartographiques et de données. L'analyse est quantitative.



L'OCCUPATION DES SOLS



Source : base Corine Land Cover 2006 et 2018, Registre Parcellaire Géographique 2010 et 2019. Cartographie : Signes Paysages

L'ÉVOLUTION DE l'occupation des sols



Les cartes ci-contre montrent l'évolution de l'urbanisation ; elle concerne aussi bien l'habitat que les zones d'activités. Leur développement se fait au détriment des espaces cultivés.

Miramas et Salon-de-Provence ont étendu leurs zones habitées (1), La plus forte urbanisation s'est opérée à Pont-de-Crau (2).

Les zones d'activités se sont étendues et ce processus touche toutes les communes (3).

Concernant l'agriculture, des surfaces d'arboriculture ont disparu mais pour certaines, l'arrachage des vergers s'inscrit dans une démarche de respect des milieux (4). En effet des vergers avaient été plantés au cœur du coussoul. L'incongruité de cette culture dans ce milieu steppique a fait prendre des dispositions pour revenir à une utilisation du sol conforme aux milieux, avec par exemple le site expérimental de Cossure.

Des zones d'extraction ont achevé leur activité, remplacées par des activités économiques (5).

LES DYNAMIQUES d'évolution

LES DYNAMIQUES URBAINES

Les années 1960 et 1970 ont vu se construire les grands ensembles de Salon-de-Provence, Miramas et Istres afin d'accueillir les populations ouvrières du bassin industriel de Fos. Depuis l'évolution des villes tient dans de nouvelles formes urbaines, ces grands habitats collectifs n'étant plus en adéquation avec les modes d'habiter d'aujourd'hui. Entre 2006 et 2021, les périphéries ont continué de s'étendre avec la construction d'habitat pavillonnaire, très souvent sous forme de lotissements.

Cette expansion des zones bâties s'est faite au détriment des terres agricoles qui entourent la ville ou par un phénomène de densification faisant disparaître les cultures au cœur du tissu urbain.

La population de l'unité paysagère est passée de 118 075 habitants en 2006 à 130 968 en 2020*, soit une augmentation de 11%. Relativement homogène entre Istres et Salon-de-Provence (de l'ordre de 14%), elle est beaucoup plus marquée à Saint-Martin-de-Crau qui enregistre une hausse de 22,5%. Miramas compte "seulement" +10% de sa population.

La conséquence sur les paysages est une diffusion de l'habitat mais son corollaire est l'apparition de petites zones réunissant activités artisanales, services et commerces, intégrées au tissu urbain ou, plus généralement, en périphérie des communes.

- Impacts :

- 🔥 Consommation d'espaces cultivés.
- 🔥 Augmentation des besoins en équipements et services.
- 🔥 Diffusion de l'habitat en périphérie facilitée par un relief sans contrainte.
- 🔥 Disparition de parcelles libres ou cultivées faisant office de coupure ou de respiration urbaine.
- 🔥 Implantation de petites zones commerciales désorganisant les paysages des entrées de ville.

* source INSEE 2006 avec mise à jour en 2009 et chiffres de décembre 2020



L'habitat pavillonnaire à Saint-Martin-de-Crau



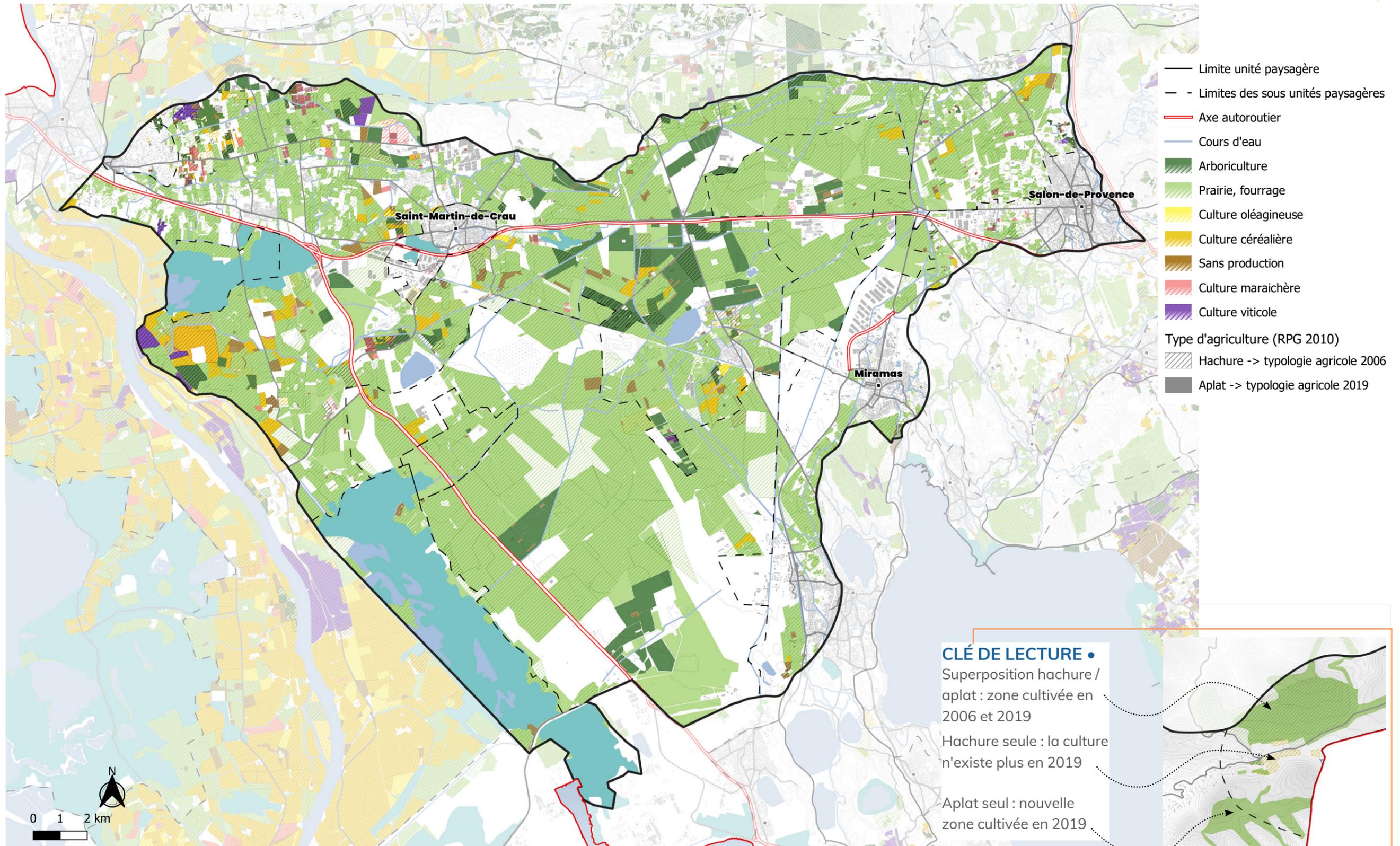
L'habitat sous pinède à Salon-de-Provence



CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES PAR L'URBANISATION
SALON-DE-PROVENCE - QUARTIER BEL AIR



L'ÉVOLUTION DES espaces agricoles



LES DYNAMIQUES d'évolution

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

L'agriculture •

En termes de surface et de rôle dans la structure paysagère, l'agriculture tient le rôle central. Elle porte une grande part de l'économie de l'unité paysagère, grâce à l'AOP "foin de Crau", label obtenu en 1997, à ses élevages et son arboriculture. Sur les terres du coussoul, un juste équilibre est établi entre préservation des milieux et pratiques pastorales. La plaine de la Crau est une terre de pastoralisme, accueillant les troupeaux en hiver jusqu'à la transhumance en début d'été, qui s'opère entre la Crau et la haute vallée de la Durance, jusqu'au val d'Aoste.

La Crau verte est celle de l'arboriculture mais aussi de cultures variées qui composent une mosaïque agricole, préfigurant celle de la vallée du Rhône ou les paysages oléicoles des Alpilles. Si quelques cultures ont été abandonnées, la surface perdue a été compensée par la remise en culture d'autres parcelles.

– Impacts

- Entretien et équilibre du coussoul.
- Maintien des paysages ouverts de la plaine.
- Maintien de la trame arborée des haies brise-vent.
- Entretien des canaux d'irrigation.
- Maintien de la diversité paysagère de la Crau irriguée.



© Signes Paysages

La trame paysagère des haies dans la Crau irriguée



© Signes Paysages

Les canaux de la Crau irriguée, un patrimoine à entretenir pour la sauvegarde de la Crau des Marais



© Bardinal Consultant

La Crau sèche, entretenue et préservée grâce au pastoralisme



© Bardinal Consultant

La Crau, terre d'élevage, Saint-Martin-de-Crau à proximité du château de Vergüères



L'A54 place l'unité paysagère sur l'Arc Méditerranéen entre Barcelone et Gênes



Le bâtiment du site de la COGEMA, véritable point de repère paysager dans la plaine



Eoliennes et activités dans la ZI du Bois de Leuze à Saint-Martin-de-Crau



Le parc photovoltaïque de Sulauze à Miramas

LES DYNAMIQUES d'évolution



Les infrastructures de déplacement •

Elles ont organisé et organisent encore l'anthropisation de l'unité paysagère. Entre 2006 et 2021, le réseau viaire n'a pas évolué, exceptés quelques réaménagements pour renforcer la sécurité d'axes comme la RN568. Cependant les projets à venir pourront être à l'origine de transformations des paysages. Le projet de contournement au sud d'Arles consistera, à l'horizon 2030, à assurer la liaison autoroutière entre les deux tronçons existants à l'ouest et à l'est d'Arles. L'autre grand projet est le barreau routier entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence qui traversera la plaine du sud-ouest vers le nord-est. Il faut aussi compter sur le réseau ferré ; Miramas est depuis longtemps un nœud ferroviaire principal du sud de la France. En février 2022, le projet de construction d'un terminal dédié au transport combiné rail-route sur les communes de Grans et Miramas a reçu le soutien financier de l'Union Européenne.

– Impacts

- ♦ Renforcement du positionnement stratégique des pôles logistiques de Saint-Martin-de-Crau et Miramas sur l'Arc Méditerranéen.
- ♦ Amélioration des flux de marchandises depuis le Grand Port Maritime de Marseille-Fos.
- ♦ Ruptures écologiques et fonctionnelles
- ♦ Augmentation des flux routiers.
- ♦ Pollution visuelle de l'affichage des bords de route.

Les énergies renouvelables •

Le développement des énergies renouvelables a trouvé sa place sur cette unité paysagère où le potentiel éolien et solaire est particulièrement élevé. Un parc éolien s'est associé à la zone logistique de Saint-Martin-de-Crau. Le solaire, moins visible sur ces terres planes, a colonisé des sols. Anciennes carrières ou anciens sites industriels, comme le site de stockage de matières nucléaires de Miramas, se sont transformés en parcs photovoltaïques. Le parc de Sulauze s'étendant sur 38 ha est un des plus vastes du département.

*source : SRE (Schéma régional de l'Éolien)



LES DYNAMIQUES d'évolution

– Impacts

- Aridité et infertilité des sols sous les panneaux solaires.
- Absence de traitements qualitatifs des abords des parcs photovoltaïques.
- Impact visuel et sonore pour les éoliennes.

Les zones d'activités et logistiques •

La mondialisation de l'économie et l'évolution des modes de consommation (le e-commerce) ont fait apparaître de nouvelles installations, dont le gigantisme est le caractère principal. Au gigantisme de leurs entrepôts, s'ajoutent les surfaces minérales tout aussi importantes pour assurer le stockage, la manutention et les quais de chargement pour les poids-lourds. La logistique n'est pas seule à faire sortir de terre ces hangars démesurés.

Des activités manufacturières s'imposent dans le paysage. Grosses consommatrices de foncier, leur impact paysager est à la hauteur de leurs dimensions hors d'échelle humaine. Il faut être au cœur de ces zones pour ressentir leur démesure et ce qu'elles créent comme "désert". Une industrie va de pair avec ses nombreux ouvriers et reste indissociable des cités, des écoles et des commerces dont cette nouvelle population a besoin. Contrairement aux cités ouvrières, les zones d'activités sont désertées en dehors des heures de travail et forment alors des lieux aseptisés, qui manquent d'âme et de vie.

Les terres planes de la plaine de la Crau ont profité à leur implantation mais c'est également la position stratégique de l'unité paysagère qui met ces zones à portée de grands pôles d'échange : la voie ferrée, l'autoroute A54 et le GPM.

– Impacts

- Consommation importante de foncier.
- Artificialisation et imperméabilisation des sols.
- Destruction de milieux naturels et trames paysagères.
- Nécessité de nouvelles infrastructures à grand gabarit pour le transit des poids-lourds.
- Dimensions hors d'échelle des installations.



2006

ZA CLÉSUD À MIRAMAS



2019



La ZI du Bois de Leuze , des bâtiments hors d'échelle



La zone d'activités de Clésud à Miramas



© Signes Paysages

Le coussoul ou Crau sèche, un équilibre maintenu grâce au pastoralisme



© Signes Paysages

La décharge d'Entressen en 2021 après l'arrêt de son exploitation en 2010

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES NATURELLES

Elles ne sont pas visibles en 2021 mais le changement climatique, même si les effets sont difficilement quantifiables, aura sans doute des répercussions sur les milieux. Les pratiques agricoles qui, aujourd'hui, permettent la préservation des motifs paysagers identitaires de la plaine peuvent être remises en cause sous les effets du changement climatique et, avec elles, les paysages de l'unité paysagère.

Quel devenir de la Crau verte et de la Crau des marais si la ressource en eau se raréfie ? La préservation du coussoul est directement dépendante de celle du pastoralisme. Si cette activité disparaît, le coussoul s'enfrichera et la biodiversité régressera. Le biseau salé infiltrera par ailleurs la nappe et changera la qualité de ces marais d'eau douce. Selon les prévisions du GIEC, les marais de la Crau seront submergés et tout leur écosystème perturbé*.

– Impacts

- ♦ Impacts non visibles en 2021.

LES PROJETS FUTURS IDENTIFIÉS EN 2006 QU'EN EST-IL EN 2021 ?

- ♦ Le parc éolien de Saint-Martin-de-Crau : en service depuis 2008.
- ♦ La plate-forme de Ventillon (en cours).
- ♦ La plate-forme multimodale de Grans - Miramas (en cours), la ZAC du Negron à Istres (en cours), les projets liés aux activités militaires avec l'extension de la base d'Istres et des dépôts de munitions (non réalisés).
- ♦ Les voies de contournement de Miramas (réalisée), de Saint-Martin-de-Crau (réalisée), d'Arles sud (en projet), et les liaisons autoroutières Fos-Miramas-Salon-de-Provence (A 56), en projet pour 2030.
- ♦ Projet de dérivation vers le Rhône du canal EDF de Saint-Chamas; en suspens.
- ♦ Le développement des zones d'activités de Saint-Martin-de-Crau, d'Istres, de Salon- Bel-Air : effectif.
- ♦ Décharge d'Entressen : arrêt de son exploitation en 2010.

* se reporter à la fiche thématique "le changement climatique"

LES ENJEUX en 2006

Source : atlas des paysages 2006.

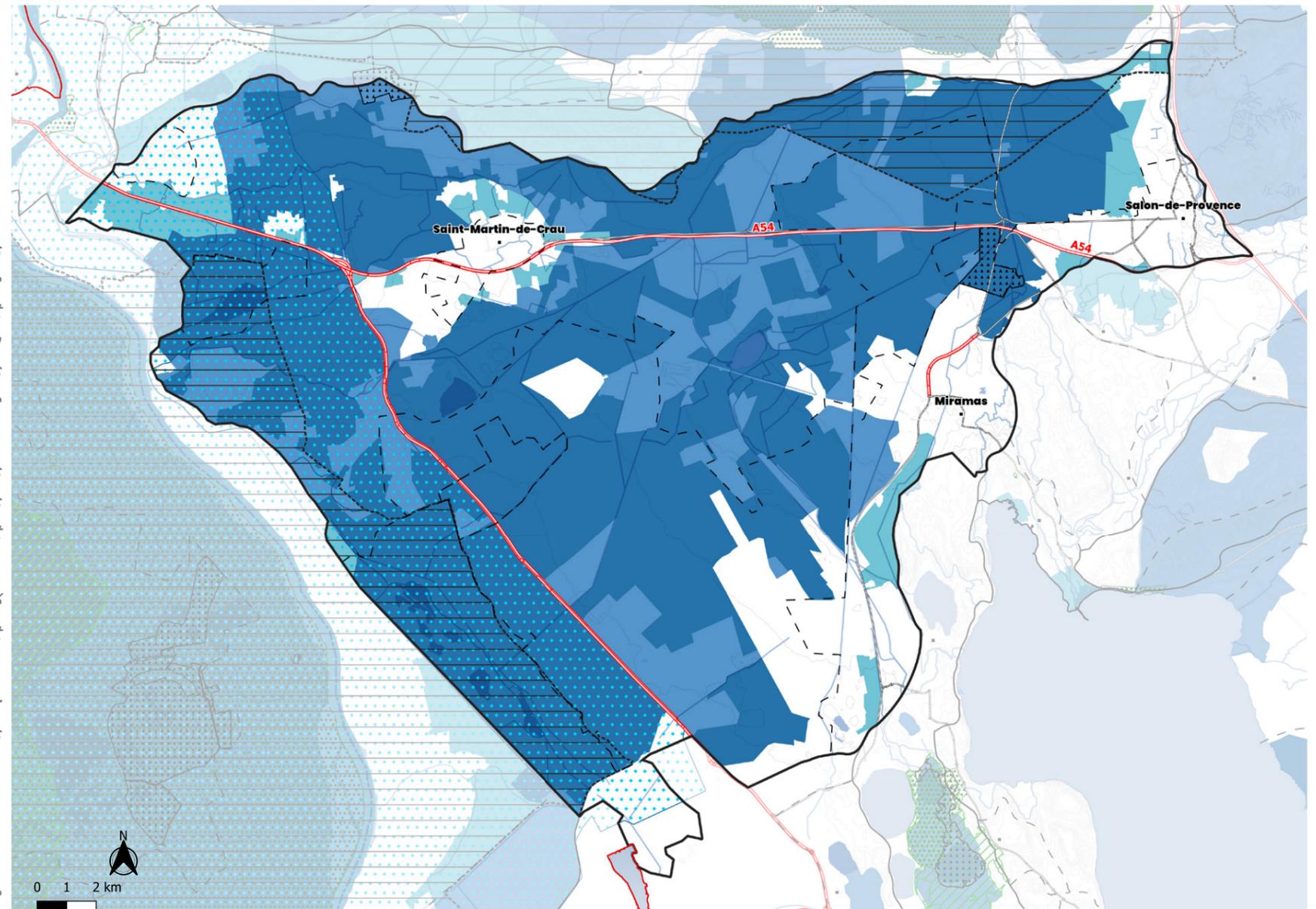
LA SENSIBILITÉ VISUELLE

Le paysage largement ouvert de la Crau sèche des coussouls et ses magnifiques panoramas sur les lointains ont comme corollaire une forte sensibilité visuelle. Toute verticale créée par un aménagement développé en hauteur se répercute sur la composition et la perception visuelle des paysages. Les mutations agricoles (création de vergers encadrés de haies) peuvent être facteur de cloisonnement sinon de fermeture de l'espace. Le Guide Éolien PACA a inscrit :

- En zone de sensibilité forte la Crau humide et les espaces périurbains à l'est : les parcs éoliens peuvent être cohérents avec le paysage sous réserve de mesures d'optimisation et d'accompagnement du projet.
- En zone de sensibilité très forte la Crau sèche où la faisabilité d'un parc éolien est fonction d'un parti d'aménagement prenant en compte les enjeux paysagers de l'unité de paysage.
- En zone de sensibilité majeure les secteurs des étangs : l'implantation de parcs éoliens est a priori incompatible avec ces espaces.

LA SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE

Les étendues steppiques qui fondent la spécificité et l'identité de la Crau sèche, donc son intérêt exceptionnel, sont issues du subtil équilibre entre la pratique pastorale et les conditions écologiques locales. La préservation de cet écosystème ne peut se concevoir qu'à condition de conserver des surfaces suffisantes pour que les espèces protégées puissent subsister en complémentarité avec l'élevage.



PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2021

Source : Géo-Ide, DREAL PACA. Cartographie : Signes Paysages.

- Limite unité paysagère
- - Limites des sous-unités
- Axe majeur
- Cours d'eau
- ▨ Parc naturel régional de Camargue
- ▣ Réserve naturelle régionale de Camargue
- ▣ Réserve de biosphère de Camargue
- ▣ Natura2000 - ZSC FR9301595, Crau centrale - Crau sèche
- ▣ Natura2000 - ZPS FR9310064, Crau - FR9312001, marais entre Crau et Grand Rhône, Crau humide
- ▣ Natura2000_ZSC+ZPS



© Signes Paysages

Le gigantisme des bâtiments des plateformes logistiques



© Signes Paysages

Les masses des équipements, monotones parallélépipèdes



© Signes Paysages

Des voies larges pour supporter le trafic poids lourds

LES ENJEUX en 2021



Les évolutions constatées permettent d'établir les enjeux. Les enjeux sont les aspects des évolutions qui préoccupent les acteurs du territoire, les gestionnaires et/ou les populations. Il s'agit d'articuler la connaissance avec les actions* et d'inviter les acteurs à se positionner.

LA MISE EN RETRAIT DU PAYSAGE PAR LES GRANDES ZONES D'ACTIVITÉS ET LOGISTIQUES

Les plateformes logistiques ont trouvé dans la plaine de la Crau les surfaces et la topographie nécessaires à leur implantation. L'unité paysagère supporte deux des plus grandes zones d'activités et logistiques du département, voire de la région : Clésud à Miramas et la ZI de Leuze à Saint-Martin-de-Crau. Ces "hubs" de stockage induisent des volumes bâtis gigantesques et des surfaces de manutention tout aussi importantes, ainsi qu'une densification du trafic routier. La réponse à cette intensification est de nouvelles routes plus larges, assorties de ronds-points et, à l'horizon 2030, de nouvelles infrastructures routières.

Plus que des zones d'habitat, les PLU ouvrent à l'urbanisation de nouvelles zones d'activités, dans le prolongement des existantes, mais cela marque le prolongement d'un processus engagé, préjudiciable au paysage.

Les effets sur les paysages sont pluriels :

- ◆ Déstructuration du paysage local par la suppression de motifs paysagers (haies, trame parcellaire...).
- ◆ Imperméabilisation de surfaces importantes et perturbation du fonctionnement des milieux naturels : écoulement des eaux, fonctionnalité des écosystèmes.
- ◆ Simplification par remembrement de la trame parcellaire en raison du besoin de surfaces minimales importantes.
- ◆ Gabarits de voies et d'ouvrages routiers importants prégnants dans le paysage.
- ◆ Masses horizontales exemptes d'exigence architecturale.
- ◆ Création de portions de territoires monofonctionnels.

* selon la méthodologie des atlas des paysages 2017

LA STRUCTURE URBAINE

Les cœurs historiques de Salon-de-Provence et Saint-Martin-de-Crau étaient regroupés autour de leur église, certains entourés de remparts comme à Salon-de-Provence. Cette organisation répond alors à une logique médiévale dont les objectifs étaient le commerce, la défense et l'exploitation agricole du territoire. En effet l'histoire montre le développement de ces bourgs entre les Xe et XIIIe siècles. Miramas-le-Vieux appartient à l'unité paysagère de la vallée de la Touloubre (UP 22).

Puis à la faveur du développement économique, les communes se sont étoffées d'un tissu urbain plus ou moins dense de collectifs puis d'habitat individuel. En effet, depuis plusieurs décennies, l'habitat pavillonnaire répond aux attentes des nouvelles populations, redessinant la trame urbaine. Très souvent sur la base du principe du lotissement, ces cellules fonctionnent sous forme de "poches" agglomérées le long des voies ou sur de nouvelles qui ne répondent qu'à la logique de la desserte locale.

- ◆ Recul des lisières urbaines au détriment des espaces agricoles.
- ◆ Étalement puis densification faisant disparaître les respirations et les coupures urbaines des parcelles cultivées ou en prairie.
- ◆ Perte de lecture de la silhouette du village par des premiers plans faits de collectifs.
- ◆ Dévalorisation des paysages des entrées de ville avec l'implantation de petites zones d'activités artisanales et commerciales.



Des activités installées au plus près des flux désorganisent les abords des villes, Saint-Martin-de-Crau le long de la RD24



L'habitat gagne les terres anciennement agricoles, à l'ouest de Salon-de-Provence



Entrée de Miramas depuis la RD569N



© Signes Paysages

La RN568 , 2x2 voies infranchissable qui sectionne la Crau sèche



© Signes Paysages

La trame paysagère de la Crau irriguée avec ses vergers et ses haies brise-vent



© Signes Paysages

Les canaux de la Crau irriguée

LES ENJEUX en 2021



LES RUPTURES VISUELLES ET ÉCOLOGIQUES DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET ÉNERGÉTIQUES

Qu'elles soient routières ou associées à l'exploitation des énergies renouvelables, les nouvelles infrastructures produisent des effets directs sur les paysages soit sur les milieux naturels soit sur les perceptions en fonctionnant souvent comme des ruptures.

Les éoliennes redessinent les horizons et interrompent les panoramas.

Les parcs photovoltaïques hypothèquent les possibilités de renaturation d'anciens sites d'extraction et/ou industriels sur un territoire soumis à la pression des grandes zones d'activités.

Les futurs projets d'infrastructures routières vont transformer le fonctionnement actuel de l'unité paysagère, dans ses parcours anthropiques et naturels. L'application d'une séquence ERC (Éviter, Réduire et Compenser) est en cours pour limiter à terme les effets mais la destruction de milieux et la transformation des panoramas seront inévitables.

- ◆ Les silhouettes dressées des éoliennes sur les lignes d'horizon.
- ◆ L'impact au sol des parcs photovoltaïques ainsi que la nécessité de création de poste pour la redistribution de l'énergie produite.
- ◆ Des coupures dans le fonctionnement de l'unité paysagère des futurs projets routiers.
- ◆ Les nouveaux motifs paysagers des routes.

LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET PASTORALE

C'est tout l'équilibre paysager et écologique de la plaine de la Crau que porte l'agriculture : équilibre entre milieux humides des marais et la Crau irriguée ; préservation des coussouls par le pastoralisme. Le coussoul est un milieu fragile et sa destruction est irréversible.

- ◆ Maintien de la trame paysagère de la Crau verte entre haies brise-vents et canaux d'irrigation.
- ◆ Maintien des zones humides par le réseau des canaux d'irrigation.
- ◆ Protection par le pastoralisme d'un milieu unique, le coussoul, dernière plaine steppique d'Europe.



Maintenir et retrouver la lisibilité de l'enveloppe urbaine :

Organiser les nouvelles extensions en assurant la cohérence entre formes historiques et nouvelles.

Organiser les transitions entre ville et "campagne" pour maintenir la qualité des lisières urbaines.

Graduer les densités depuis la périphérie vers le centre

Assurer la qualité des entrées de ville, et les requalifier.

S'appuyer sur des structures paysagères pour la composition urbaine : ripisylves, alignements d'arbres, haies, boisement...

Requalifier les zones d'activités, commerciales et les zones d'habitat en discontinuité pour traiter les lisières urbaines.

Maîtriser le développement des énergies renouvelables et des infrastructures énergétiques :

Tenir compte des impacts sur les paysages : impact visuel des éoliennes, déconstruction d'horizons par les alignements d'éoliennes, déboisement ou consommation de sols naturels pour l'implantation de fermes photovoltaïques.

Imposer le solaire en toiture et plus particulièrement dans les grandes zones d'activités et logistiques.

Composer avec des paysages très anthropisés comme les sites industriels.

Tendre vers l'enfouissement des lignes HT et THT les plus prégnantes en limitant les impacts sur les milieux (tranchées).

Engager la reconversion des zones d'extraction et des décharges avec dépollution, renaturation, reconstitution de milieux humides (mise en eau).

LES PISTES d'actions en 2021

Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques et rompre l'exclusivité des logiques marchandes, commerciales et fonctionnelles :

Assurer un traitement qualitatif des abords (parking, aires de stockage et de manutention) et des interfaces.

Travailler les marges de recul tout en conciliant le besoin d'être vu.

Gérer la signalétique (enseignes et pré-enseignes, panneaux publicitaires), Règlement Local de Publicité.

Avoir une exigence architecturale pour les bâtiments afin d'éviter le prototype.

Structurer le développement des plateformes logistiques à travers une réflexion sur l'organisation spatiale pour éviter la juxtaposition de volumes monumentaux, la recherche de respiration avec le maintien d'espaces non imperméables et végétalisés, la composition de structures paysagères à l'échelle de ces zones.



Croquis : Signes Paysages

Valoriser l'agriculture pour son rôle dans l'entretien des paysages et le maintien de la qualité paysagère :

Préserver les trames paysagères associées aux pratiques agricoles : haies, canaux...

Soutenir l'agriculture urbaine et péri-urbaine pour son rôle dans la qualité des lisières urbaines et la composition de coupures urbaines. Soutenir l'agriculture de proximité pour la reconstitution des circuits courts.

Encourager la reconversion de friches en cultures.

Accompagner les équipements nécessaires à l'activité agricole : hangars, serres... dans leurs formes, dimensions, matériaux...

Encourager la réhabilitation des bâtiments d'exploitation traditionnels et la préservation des petits éléments : puits, cabanons, canaux, murs en pierre...

Accompagner le développement des infrastructures routières :

Veiller à la qualité des ouvrages connexes : voies d'insertion, giratoires, murs anti-bruit, équipements de protection...

Qualifier le paysage des routes en mettant en scène les paysages traversés : axes de vue, cadrages, alignements...

Conforter le rôle de la route dans sa fonction de découverte des paysages.

Soutenir et valoriser le sylvo-pastoralisme pour le gain dans l'entretien des paysages :

Aider les éleveurs en place et accompagner les nouveaux projets,

Maintenir des surfaces suffisantes aux parcours,

Poursuivre la préservation des surfaces de parcours.

LES PISTES d'actions en 2021



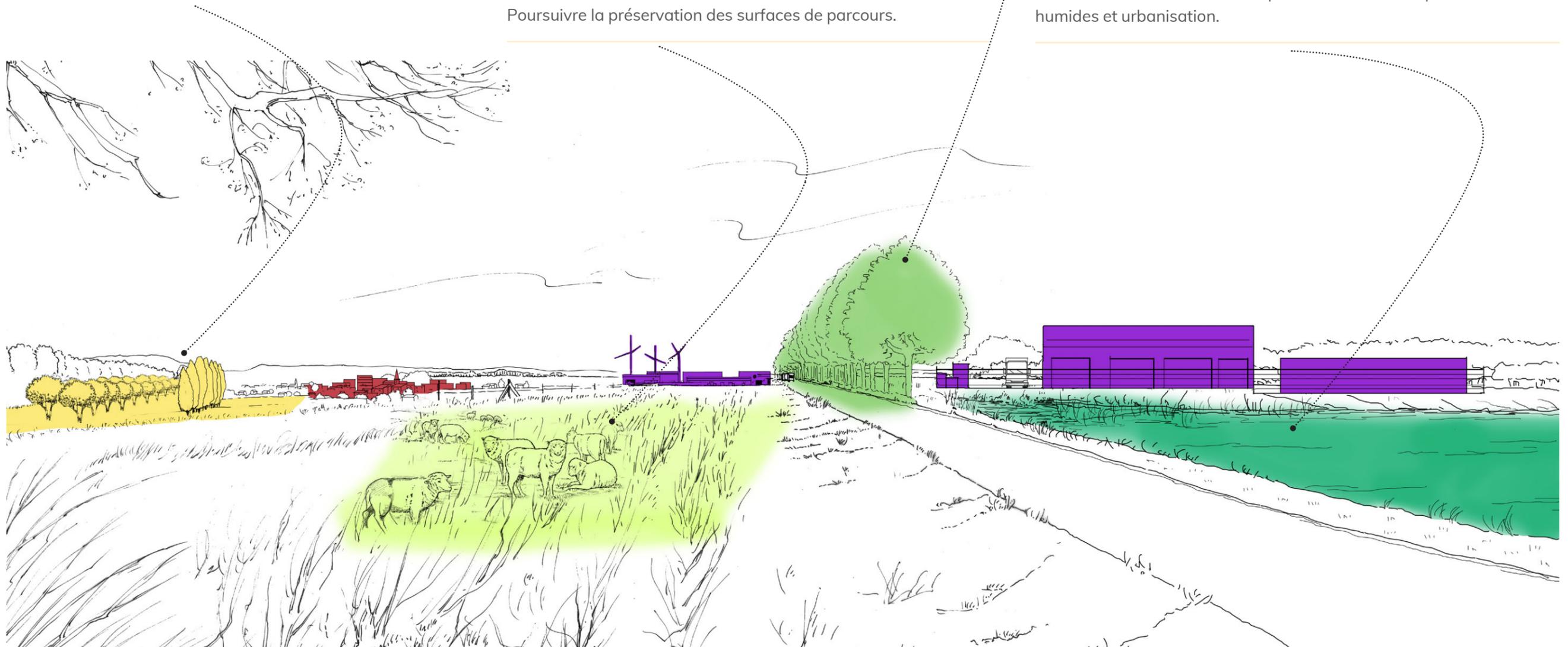
Assurer la préservation des milieux humides (marais et étangs)

Assurer l'entretien des ouvrages nécessaires à leur alimentation : martelières, canaux.

Préserver / reconstituer les motifs paysagers associés : haies, bosquets, roselières...

Sensibiliser la population sur la préservation des milieux rivulaires et humides.

Contenir l'urbanisation (habitat et activités) à proximité des milieux humides ; maintenir ou recomposer une zone tampon entre milieux humides et urbanisation.



Croquis : Signes Paysages